

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 septembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 septembre 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le 20 septembre 2019, à 20 H 30, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy PISLARD, Maire, et a pu délibérer valablement, sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-17 du CGCT

Etaient présents : MM Guy PISLARD – Mme Mélina NICOLAS - Éric VIAUD – Franck DESCHAMPS – Olivier COUPPEY - Frédéric LAFONTAINE ET Ali JABRANE

Etaient absents : Mme Corine DANDO (excusée) – MM Ludovic HEMERY (excusé) et M. TIRARD – Mme Magali NOIZAT.

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) : **PROPOSITION D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE BARBERY**

La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a lancé une OPAH avec notamment deux objectifs :

- Contribuer à l'amélioration du parc privé en matière de performance énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- Mobiliser des financements pour inciter les propriétaires à engager les travaux nécessaires.

Pour l'ensemble de la Communauté de Communes, le parc privé, cible de cette démarche, représente un potentiel de 433 logements dans le Parc Privé Potentiellement Indigne ainsi que les 6719 logements construits avant 1990 dont l'isolation est notoirement insuffisante.

Il est à noter également que de nombreux ménages résidant dans le parc privé ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM.

L'objectif de la commune de favoriser la rénovation énergétique.

Afin de renforcer le dispositif de la Communauté de Communes et de favoriser cette rénovation énergétique, la commune, au titre de sa compétence sociale pourrait intervenir en complément de la Communauté de Communes en proposant une prime énergie de 300 €, pour les ménages (case au choix)

- Modestes
 Très modestes

équivalente à celle de la CDC et dans la limite de 5 logements maximum sur la durée de l'opération.

Il a été demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder les compléments d'aide tels que mentionnés ci-dessus et à inscrire les sommes nécessaires au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires ;
- de valider le plan de lutte contre la vacance joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le rapport de Monsieur le Maire entendu & après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à accorder aux ménages concernés, les compléments d'aide sur le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) afin de favoriser la rénovation énergétique et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

ADHESIONS DE COLLECTIVITES AU SMICO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de BARBERY est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Emet un avis favorable :

- A l'adhésion des Collectivités suivantes :

COMMUNE DE COLOMBELLES

COMMUNE DE ARGENCES

COMMUNE DE LE FRESNE CAMILLY

COMMUNE DE IFS

COMMUNE DE LA FERRIERE BECHET

COMMUNE DE NEAUPHE SOUS ESSAI

COMMUNE DE SAINT QUENTIN DE BLAVOU

COMMUNE DE SAINT AUBIN SUR MER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM

DYSFONCTIONNEMENT A LA STATION DU MESNIL-TOUFFRAY (travaux à prévoir)

M. le Maire informe que la Saur a signalé en juillet des problèmes au niveau des filtres à sable de la station d'épuration du Mesnil-Touffray et qu'il a donc sollicité l'avis technique du service IngéEAU au sein du Conseil Départemental.

Une visite a été effectuée le 1^{er} août dernier avec ces services et le chef de secteur de la Saur, en charge de l'exploitation de la station.

Il a été constaté que le filtre à sable du 2^{ème} étage de traitement ne remplissait plus son rôle et que l'infiltration des effluents ne se faisait plus, la surface étant colmatée par un dépôt de fines particules et de microalgues.

Au vu des sondages réalisés, plusieurs solutions ont été proposées :

- ✓ La première moins onéreuse consiste à remplacer la partie colmatée du sable mais il n'y a pas de garantie dans le temps. Le problème pourrait se reproduire dans les 5 années à venir.
- ✓ La seconde est de remplacer la totalité du sable pour revenir à la situation d'origine mais cela suppose un entretien très contraignant et cette solution n'est pas adaptée à une charge hydraulique en période hivernale.

- ✓ La dernière la plus couteuse est de transformer le filtre à sable en filtre planté de roseaux traditionnel, à écoulement vertical, ce qui implique le remplacement de tous les matériaux filtrants (sable et graviers). L'avantage est de supprimer le colmatage de la surface des filtres et une fois les roseaux bien développés, de réduire les fréquences d'entretien.

Le coût de ces travaux serait de l'ordre du 65 000 € HT

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

- Est plutôt favorable à une solution plus durable dans le temps en ayant recours à l'emprunt pour le financement de ces travaux.
- AUTORISE le Maire à poursuivre ce dossier.

RECTIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL n° 1

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'apporter une correction à la délibération n° 2019-21 du 5 juillet 2019 car une régularisation a été faite à tort en opérations d'ordre.

Il propose donc d'annuler les crédits portés en section d'investissement au chapitre 041 à l'article 1332 en dépenses et à l'article 1342 en recettes pour la somme de 24 000 €.

Comme il s'agit d'une régularisation en opérations réelles de l'exercice 2018, il informe qu'il faut prévoir les crédits suivants à la place :

Section d'investissement

Dépenses

Art 1332 : 24 000 €

Recettes

Art 1342 : 24 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette modification budgétaire qui rectifie la précédente.

MISE A DISPOSITION de l'agent Catherine FOUCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Catherine FOUCHER est mise à disposition du syndicat intercommunal du collège CINGAL à compter du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2019 pour son poste d'accompagnatrice dans le bus avant son transfert au 1^{er} janvier 2020.

COTECH : Gouvernance mobilité

M. le Maire informe qu'un groupe de travail dénommé « Cotech » formé d'élus et du personnel technique nécessaire réfléchit sur la mobilité à mettre en place au sein de la communauté de communes. Des acteurs extérieurs (associations, etc..) pourront y être associés. L'objectif est d'élaborer un schéma sur tout le territoire du Cingal-Suisse Normande, d'impliquer les citoyens pour trouver des mobilités diversifiées et accessibles (covoiturage, aménagement d'itinéraires vélo, création d'espaces sécurisés pour les parkings vélo etc..)

POURSUITE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES AU TREMBLAY

M. le Maire fait part du succès des fouilles entreprises sur le secteur du Tremblay pour la deuxième année consécutive. Les chercheurs sont ravis d'avoir découvert deux fours voire trois fours anciens les uns au-dessus des autres, découverte unique en France. Il rappelle que le site est ouvert au public les samedi 21 et dimanche 22 septembre après-midi dans le cadre des journées patrimoine.

INFORMATIONS DIVERSES

Renforcement du réseau électrique : Le Sdec Energie a prévu le renforcement du réseau dans les secteurs du Londel et des Tuileries. Le territoire de la commune va donc se retrouver renforcé dans sa totalité.

Plan local d'urbanisme intercommunal : Il est rappelé la réunion publique d'information pour présenter le PLUi à la population le mardi 15 octobre 2019, à 20 H à la salle des fêtes de Bretteville sur Laize.

Effectifs à la rentrée scolaire 2019/2020 : 141 élèves sont rentrés à l'école des quatre saisons, l'effectif est encore en baisse par rapport aux deux rentrées précédentes.

Aménagement de la traversée de Barbery : une reprise de l'enrobé va être effectuée par l'entreprise Eiffage sur le chemin piétonnier, juste avant l'intersection avec le chemin du Plain car l'eau stagne à cet endroit.

Travaux de la rue de la fromagerie : L'entreprise TOFFOLUTTI va intervenir pour le compte de la communauté de communes pour réaliser l'enrobé rue de la fromagerie. Les travaux sont prévus début novembre. L'entreprise avertira tous les riverains, il est prévu de barrer la route pendant environ 5 jours.

Prochaine manifestation : Concert de La Cingalaize organisé par l'association communale « le comité de loisirs » dimanche 29 septembre à 16 H en l'église de Barbery.

Prochaines réunions du Conseil Municipal : 18 octobre – 15 novembre et 13 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy PISLARD

